

Plan directeur de l'eau (gestion par bassin versant)

Plan d'action 2022-2025

Afin de pouvoir agir pour la protection de nos plans d'eau, la mise sur pied d'un plan directeur de l'eau est essentielle. Celui-ci fonctionne dans une approche globale de conservation et de protection des milieux naturels. Il touche autant la gestion des affluents (tributaires naturels ou artificiels), la conservation et l'implantation de bandes riveraines, la saine gestion des réseaux routiers (fossés de drainage, ponceaux, abrasif hivernal, matériaux granulaires, travaux de correctifs), la mise en place de mesures de mitigation aux abords des chantiers de construction que l'implantation de nouvelles infrastructures, le tout dans une approche par bassin versant.

Pour ce faire, un comité de plan directeur de l'eau a été formé. Ce comité comprend cinq membres, soit un représentant pour chacune des associations (3), un membre du conseil et la consultante en environnement de la Municipalité. Ce comité a pour objectif de poser les bases et les objectifs du plan directeur de l'eau et des plans d'action qui en découleront. Bien que ce comité soit essentiel pour le démarrage du plan directeur, la majeure partie du travail sera effectué en sous-comité sous la forme de plan d'action.

Les plans d'actions seront mis sur pied en sous-comité en collaboration avec chacune des associations, soit le lac d'Argent, le lac Miroir et la rivière Saint-François et un dernier pour les actions concernant les travaux publics et la gestion municipale.

Des rencontres d'évaluation et de concertation seront réalisées avec chacun des sous-comités en se basant sur les recommandations du dernier plan d'action 2018-2021. Bien que certaines actions de ce dernier ne se soient pas toutes réalisées, il en demeure tout de même que certaines recommandations méritent que l'on s'y attarde. C'est pourquoi, le plan d'action 2018-2021 nous servira de ligne directrice afin d'orienter les différentes actions à mettre en place. Les rapports produits par le *RAPPEL* seront également des outils de référence pour orienter les actions à prendre. Des rencontres seront aussi réalisées auprès des travaux publics et de la direction générale afin de distinguer les différentes actions qui pourraient être mises en place au niveau municipal.

À la suite des différentes rencontres d'évaluation et de consultation en sous-comité, un plan directeur de l'eau sera soumis au conseil municipal pour approbation. Ce plan directeur comprendra 4 plans d'action : lac Miroir, lac d'Argent, rivière Saint-François et la gestion municipale. L'objectif est de présenter au conseil en place un plan directeur de l'eau clair et structuré, qui lui permettra de faire une planification budgétaire éclairée et informée relativement aux enjeux actuels de nos plans d'eau.